

PROCÈS VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 26 NOVEMBRE 2021 (N°8)

Le vingt-six novembre deux mille vingt et un à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Cély-en-Bière s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sur convocation et sous la Présidence de Monsieur Francis GUERRIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs : Francis GUERRIER, Maire, Violette DESCHAMPS, Charles QUERNE, Adjoint, Guillaume PINHO, Valérie FAGES, Cécile CRUZ, Martine QUERNE, Arlette RUSCH, Jérôme LEBEGUE, Conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Nicole BRULE donne pouvoir à Monsieur Francis GUERRIER.
Madame Janine RABIANE donne pouvoir à Madame Cécile CRUZ.
Monsieur Fabien GAUTHIER donne pouvoir à Madame Martine QUERNE.

ABSENTS : Michel ARNOULT, Guillaume GAUTIER, Sébastien LECERF.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Martine QUERNE.

INSTALLATION DE MONSIEUR FABIEN GAUTHIER, CONSEILLER MUNICIPAL, SUITE A LA DEMISSION DE MONSIEUR SYLVAIN VANCON

Par courrier réceptionné le 22 septembre 2021, Monsieur Sylvain VANCON a informé le Maire de sa volonté de démissionner de ses fonctions de conseiller municipal à compter de la réception dudit courrier.

Conformément à l'article L 2121-4 du code général des collectivités territoriales, cette démission est définitive et Madame la Sous-Préfète de Fontainebleau en a été informée immédiatement.

Conformément à l'article L 270 du code électoral et suite à la renonciation de Madame Maria SOBREIRA en date du 27 septembre 2021, suivante de liste immédiate, au poste de Conseillère municipale, Monsieur Fabien GAUTHIER suivant sur la liste « Agir et vivre ensemble », dont faisait partie Monsieur Sylvain VANCON lors des dernières élections municipales, est installé en qualité de Conseiller municipal et le tableau du Conseil municipal sera rectifié en conséquence.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2021

Le procès-verbal de la séance du 24 septembre 2021, adressé in extenso à chaque membre, est adopté et signé à l'unanimité des membres présents.

41 DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que conformément à l'article L 2121-22 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres. La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des

élus au sein de l'assemblée communale. Le Maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Monsieur le Maire propose que le nombre d'élus siégeant au sein de chaque commission soit variable en fonction des candidatures d'élus sur les diverses thématiques.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, ADOPTE, à l'unanimité des membres présents et représentés, la liste des commissions municipales suivantes :

1. La Commission Finances et Budget

Périmètre et principales actions de cette commission :

- *Etablissement des budgets primitifs (Budgets prévisionnels).*
- *Suivi des budgets réalisés en cours*
- *Support aux commissions pour établir leurs budgets prévisionnels, et suivi annuel réalisé.*

2. La Commission Urbanisme

Périmètre et principales actions de cette commission :

- *Instruction des Autorisations d'urbanisme (permis de construire et déclarations préalables). Périodicité mensuelle*
- *Vérifie dans le village les travaux susceptibles de ne pas avoir été déclarés officiellement (reportage photos et courriers aux contrevenants)*
- *Etablit un plan de repérage sur l'ensemble du territoire de la commune des PC et Autorisations de travaux instruits durant la mandature.*
- *Informée des travaux de réseaux pour les particuliers ou les services eaux, gaz, téléphone, électricité, accordés par arrêtés*

3. La Commission Vie Scolaire, Périscolaire et Petite Enfance (0 à 3 ans)

Périmètre et principales actions de cette commission :

- *Participe au conseil d'école avec le Maire, et particulièrement la mise en place du budget "école" négocié avec la direction de l'école*
- *Met à jour, chaque année le dossier d'inscription à l'école et le dossier d'inscription aux services périscolaires.*
- *Organise et prépare les événements scolaires et périscolaires annuels (Noël, pâques, remise diplômes, cérémonies, etc...) organisées par la commune*
- *Propose des activités extra-scolaires à la direction de l'école (activités PNR, activités culturelles, intervenants extérieurs, etc...)*
- *Collecte auprès de la Direction de l'école les besoins exprimés par celle-ci, et transmettent aux référents des commissions intéressés (travaux dans l'école, besoins en mobilier, etc...)*

- prépare son budget commission prévisionnel (avec le support du référent Fiances/Budget), et vérifie le réalisé en cours d'année. (Attention les budgets de cette commission sont établis par année scolaire (septembre à juillet), alors que les budgets communaux sont calendaires (Janvier à décembre)).

4. Commission Entretien et Travaux des Bâtiments, Réseaux, Décoration et Mobilier Urbains

Bâtiments : Périmètre et principales actions :

- Gère les travaux courant des bâtiments communaux (tous travaux d'électricité, de plomberie, de petites maçonneries, de couverture, etc... à exécuter par des entreprises extérieures ou par le service technique de la commune. Vérifie l'exécution des travaux.
- Suit la liste des contrats communaux relative à l'entretien et petits travaux des bâtiments communaux, y compris entretien et maintenance des équipements techniques tels que chaudières, systèmes de ventilation, cloches, horloges, etc...
- Un plan d'entretien et de travaux est à établir chaque année.
- Une liste des travaux et d'entretien à faire par le service technique de la commune est à établir hebdomadairement : à remettre au Secrétaire général de Mairie. A faire en coordination avec la commission espaces verts.
- Entretien et maintenance des équipements de cuisine (Cantine et Salle des fêtes), tels que fours, frigo, table de cuissons, etc...
- Prépare son budget prévisionnel (avec le support du référent Fiances/Budget), et vérifie le réalisé en cours d'année.

Réseaux : Périmètre et principales actions :

- Suivi de l'ensemble des réseaux de la commune sur domaine public (eau, gaz, assainissement, éclairage public, électricité, téléphone et fibre, feux de signalisation tricolores) avec nos partenaires et syndicats.
- Sur l'unité foncière de la mairie (terrains privés municipaux regroupant la Mairie, l'Ecole, le bâtiment périscolaire, la salle des fêtes, la maison des associations), ainsi que sur le terrain de la Cantienne (vestiaire sportif) : entretien des réseaux et particulièrement les équipements tels que bacs à séparateurs de graisse, bacs à séparateur hydrocarbure nécessitant une maintenance annuelle.
- Gestion et entretien des points d'eau communaux (arrosage), des points de connexion électrique (prises électriques sous clefs utilisables pour les services de la commune ou pour des événements spéciaux par exemple).
- Prépare son budget prévisionnel (avec le support du référent Fiances/Budget), et vérifie le réalisé en cours d'année.

Décoration et Mobilier Urbains : Périmètre et principales actions :

- Gestion et entretien des mobiliers urbains de la commune (bancs, poubelles, abris bus, panneaux d'affichage, etc...)
- Décorations et fresques du village
- Prépare son budget prévisionnel (avec le support du référent Fiances/Budget), et vérifie le réalisé en cours d'année.

5. Commission Entretien et Travaux Voiries, Espaces Verts et Services Techniques

Voiries : Périmètre et principales actions :

- Gère les petits travaux d'entretien de voiries (routes, trottoirs, accotements, etc...). à exécuter par des entreprises extérieures ou les services techniques de la commune.
- Suit la liste des contrats communaux relative à l'entretien et petits travaux des voiries (Balayeuse, nettoyage des caniveaux, déneigement des rues, etc...)
- Etablit une liste de travaux d'entretien hebdomadaires à exécuter par le service technique de la commune (ramassage des poubelles, chargement des "toutou nettes" en sacs, etc...)
- Suit la liste et l'exécution des arrêtés de voiries (travaux de branchements particuliers, ...)
- Gère les stocks nécessaires aux services techniques de la commune (barrières de police, stock de sel de déneigement, stock de panneaux routiers, peinture et panneaux de signalisation, etc...)
- Gestion et évacuation des dépôts sauvages
- Gestion et entretien des barrières des chemins
- Prépare son budget prévisionnel (avec le support du référent Fiances/Budget), et vérifie le réalisé en cours d'année.

Espaces Verts : Périmètre et principales actions :

- Gestion de l'entretien de l'ensemble des espaces verts de la commune, y compris taille, compostage, plantation, jardinières, etc...
- Gestion et entretien des sentes du village, ancien et nouveau cimetière, aires de jeux, etc...
- Met en place le planning d'entretien suivant les saisons à effectuer par le personnel des services techniques de la commune. (Y compris planning d'intervention de partenaires tels que l'IME).
- Suit la liste des contrats communaux relatifs à l'entretien des espaces verts communaux (contrat élagage, tailles, etc...)
- Prépare son budget commission prévisionnel (avec le support du référent Fiances/Budget), et vérifie le réalisé en cours d'année.

Services Techniques : Périmètre et principales actions de cette commission :

- *Gestion du matériel, outillage et véhicules des services techniques entretien bâtiment (dont inventaire, ...)*
- *Gestion du matériel, outillage et véhicules des services techniques entretien espaces verts (dont inventaire, ...)*
- *Gestion des ateliers communaux et de la cour (stockage, organisations, etc...)*
- *Prépare son budget prévisionnel (avec le support du référent Fiances/Budget), et vérifie le réalisé en cours d'année.*

6. La Commission Développement économique du village

Périmètre et principales actions de cette commission :

- *Etablir contact avec les acteurs économiques du village (artisans, commerçants, entreprises, sociétés de service, etc...) – Les "BNI" (Business Network International) locaux,*
- *Les associer à la vie du village*
- *Prépare son budget prévisionnel (avec le support du référent Fiances/Budget), et vérifie le réalisé en cours d'année.*

7. La Commission Prévention – Sécurité – Nuisances

Périmètre et principales actions de cette commission :

- *Etablir nouveau Plan Communal de Sauvegarde et procéder régulièrement à des mises en situation (coordination avec les forces de l'ordre et les pompiers...). Gérer les stocks (matériel, équipements, etc...) relatifs au plan de sauvegarde*
- *Gestion des équipements et matériels de sécurité : extincteurs, bômes incendie, défibrillateur, Vigipirate, etc... + Suit la liste des contrats communaux relatifs à la sécurité*
- *Être attentive aux nuisances dans le village : nuisances sonores, démarchages intempestifs, dépôts sauvages, etc....*
- *Suivi et développement de la vidéoprotection sur la commune, et lien sur les installations des communes voisines....*
- *Prépare son budget prévisionnel (avec le support du référent Fiances/Budget), et vérifie le réalisé en cours d'année.*

8. La Commission Animation

Le Référent Coordonnateur de la commission animation coordonne l'ensemble des activités des sous-commissions Vie Associative, Sport, Culture, Jeunesse et Seniors et Cérémonies et Manifestations, avec le support actif de chacun(e) des référente(s) des sous-commissions.

8.1 Sous-Commission Vie Associative

Périmètre et principales actions de cette commission :

- *Constituer la liste des associations ayant une(des) activité(s) proposées aux Célysiens.*
- *Constituer le dossier « Associations » incluant l'ensemble des éléments relatifs à l'association : statuts, dirigeant, activité, assurances, comptes rendus d'activités annuel, comptes*

annuels, objectifs annuels (et particulièrement ouverture des activités aux Célysiens), etc...

- *Proposer les subventions de la commune aux associations choisies, proposer les aides communales possibles à chacune des associations en termes de locaux et de matériel*
- *Organiser le planning des activités associatives dans les locaux de la commune (particulièrement Salle des Fêtes, et Maison des Associations, ...)*
- *Prépare son budget prévisionnel (avec le support du référent Fiances/Budget), et vérifie le réalisé en cours d'année.*

8.2 Sous-Commission Sport

Périmètre et principales actions de cette commission :

- *Organise les activités sportives proposées par la commune (y compris coordination avec associations sportives Célysiennes)*
- *Suit la liste des contrats communaux relatifs aux équipements sportifs (terrain basket, foot, hand, boulodrome, aires de jeux, etc....)*
- *Organise l'entretien des équipements sportifs existants*
- *Propose de nouvelles installations et/ou équipements sportifs, y incluant leur entretien futur*
- *Prépare son budget prévisionnel (avec le support du référent Fiances/Budget), et vérifie le réalisé en cours d'année.*

8.3 Sous-Commission Culture

Périmètre et principales actions de cette commission :

- *Propose et organise les activités culturelles de la commune : spectacles, concerts, expositions, etc...*
- *Prépare son budget prévisionnel (avec le support du référent Fiances/Budget), et vérifie le réalisé en cours d'année.*

8.4 Sous-Commission Jeunesse et les Seniors

Périmètre et principales actions de cette commission :

- *Etablit un lien régulier avec les Séniors de la commune*
- *Organise les événements spécifiques aux Séniors : voyages, sorties culturelles, repas annuel, colis de Noël, Activités (type ateliers), etc...*
- *Etablit un lien régulier avec les jeunes (adolescents après CM2 de 12 à 17 ans) de la commune*
- *Organise les événements spécifiques aux Jeunes*
- *Favorise quand c'est possible, les activités transgénérationnelles Séniors / Jeunesse*
- *Prépare son budget prévisionnel (avec le support du référent Fiances/Budget), et vérifie le réalisé en cours d'année.*

8.5 Sous-Commission Cérémonies et Manifestations

Périmètre et principales actions de cette commission :

- *Organise les événements et cérémonies communaux tels que : cérémonies des 11 novembre et 08 mai ; le pique-nique/fête du village, etc...*

- *Organise et met en place les décorations dans le village aux occasions festives, particulièrement les décorations et illuminations de Noël,...*
- *Prépare son budget prévisionnel (avec le support du référent Fiances/Budget), et vérifie le réalisé en cours d'année.*

9 La Commission Communication

Périmètre et principales actions de cette commission :

- *Centralise l'ensemble des communications à faire par la commune. Valide les communications à effectuer par la commune avec le Maire et ses adjoint(e)s. Communique au nom de la commune sur les divers supports de communication : applications, site internet, flyers et prospectus, etc...*
- *Participe activement à la mise en place d'une application du village sur smartphone*
- *Participe activement à la mise en place d'un nouveau site internet de la commune*
- *Prépare son budget commission prévisionnel (avec le support du référent Fiances/Budget), et vérifie le réalisé en cours d'année.*

Après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions, et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de ne pas procéder au scrutin secret, et DESIGNÉ, à l'unanimité des membres présents et représentés, au sein des commissions et sous-soumissions suivantes :

1. **La Commission Finances et Budget**
Guillaume PINHO (Réfèrent), Violette DESCHAMPS, Charles QUERNE, Michel ARNOULT.
2. **La Commission Urbanisme**
Violette DESCHAMPS (Référente), Guillaume PINHO, Charles QUERNE, Michel ARNOULT.
3. **La Commission Vie Scolaire, Périscolaire et Petite Enfance (0 à 3 ans)**
Janine RABIAN (Référente), Cécile CRUZ.
4. **Commission Entretien et Travaux des Bâtiments, Réseaux, Décoration et Mobilier Urbains**
Nicole BRULE (Référente), Violette DESCHAMPS, Michel ARNOULT.
5. **Commission Entretien et Travaux Voiries, Espaces Verts et Services Techniques**
Charles QUERNE (Réfèrent), Michel ARNOULT.

6. **La Commission Développement économique du village**
Michel ARNOULT (Réfèrent), Violette DESCHAMPS, Guillaume PINHO.
7. **La Commission Prévention – Sécurité – Nuisances**
Violette DESCHAMPS (Référente), Nicole BRULE, Fabien GAUTHIER.
8. **La Commission Animation**
Réfèrent coordonnateur : Guillaume GAUTIER.
 - 8.1 **Sous-Commission Vie Associative**
Fabien GAUTHIER (Réfèrent), Guillaume GAUTIER, Martine QUERNE.
 - 8.2 **Sous-Commission Sport**
Cécile CRUZ (Référente), Valérie FAGES, Fabien GAUTHIER, Jérôme LEBEGUE.
 - 8.3 **Sous-Commission Culture**
Martine QUERNE (Référente), Janine RABIAN.
 - 8.4 **Sous-Commission Jeunesse et les Seniors**
Valérie FAGES (Référente), Cécile CRUZ.
 - 8.5 **Sous-Commission Cérémonies et Manifestations**
Arlette RUSCH (Référente), Guillaume GAUTIER.
9. **La Commission Communication**
Martine QUERNE (Référente), Violette DESCHAMPS, Valérie FAGES, Jérôme LEBEGUE.
10. **La Commission Appels d'Offres**
Sont désignés membres titulaires :
 - DESCHAMPS Violette
 - QUERNE Charles
 - BRULE Nicoleet membres suppléants :
 - ARNOULT Michel
 - PINHO Guillaume
 - GAUTHIER Fabien

42 FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTIONS AUX CONSEILLERS MUNCIPAUX TITULAIRES DE DELEGATIONS

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 19 juin 2020 fixant les indemnités de fonctions du Maire et des Adjoints ;
Vu le budget communal ;
Considérant que les assemblées délibérantes sont tenues de fixer les indemnités de fonctions dans la limite des taux maxima prévus par la loi pour chaque catégorie d'élus, Monsieur le Maire précise qu'en application des dispositions de l'article L 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales

alinéa III, les conseillers municipaux auxquels le maire délègue une partie de ses fonctions peuvent percevoir une indemnité de fonction spécifique, laquelle doit toutefois rester dans le cadre de l'enveloppe budgétaire consacrée au maire et aux adjoints ayant reçu délégation. En aucun cas l'indemnité versée à un conseiller municipal ne peut dépasser l'indemnité maximale susceptible d'être allouée au Maire de la commune ;

Considérant l'installation de Monsieur Fabien GAUTHIER en qualité de Conseiller municipal ;

Vu l'arrêté de délégation de fonctions accordée à Monsieur Fabien GAUTHIER en matière de vie associative en date du 22 novembre 2021 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'allouer, à compter du 1^{er} décembre 2021, une indemnité de fonction à Monsieur GAUTHIER Fabien, conseiller municipal délégué à la vie associative par arrêté municipal en date du 22 novembre 2021 ; et ce au taux de 1.30 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, soit 50.56 € bruts versés mensuellement.

43 TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES ARMOIRES ECLAIRAGE PUBLIC ROUTE DE ST GERMAIN ET RUE DE FLEURY – PROGRAMME 2022

Considérant l'arrêté inter-préfectoral n°2019/8 du 19 février 2019 portant modifications statutaires du SDESM,

Considérant que la commune de Cély-en-Bière est adhérente au SDESM,

Considérant l'Avant-Projet Sommaire (APS) réalisé par le SDESM à l'occasion du remplacement des armoires éclairage public FLEURY et GERMAIN non conformes,

Le montant des travaux est estimé d'après l'APS à 5 483.01 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- APPROUVE le programme de travaux et les modalités financières d'après l'APS,
- SOLLICITE du SDESM une subvention de 50% du montant HT des travaux,
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année de réalisation des travaux,
- AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

44 TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE DU BATIMENT PERISCOLAIRE (CANTINE-GARDERIE) ET DE L'ECOLE PAR REMPLACEMENT DES LUMINAIRES : CONVENTION DE VERSEMENT DE SUBVENTION AVEC LE SDESM

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet de rénovation énergétique des bâtiments périscolaires et de l'école pouvant faire l'objet d'une subvention du SDESM.

Le montant total HT de l'opération s'élève à 28 383.11 €.

Considérant que le SDESM propose, dans le cadre d'une convention, de verser des subventions pour les communes engageant des opérations de rénovation énergétique sur leur patrimoine ;

Considérant que cette convention conditionne le versement de ces subventions ;
Vu la délibération du comité syndical du SDESM du 5 Juillet 2018 numéro 2018-44 portant sur la convention de versement de subventions pour les opérations de rénovation énergétiques et d'énergies renouvelables et de valorisation des CEE ;

Vu l'ensemble des articles de la convention et l'ensemble des engagements demandés à la commune au sein de cette convention ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- APPROUVE le programme de rénovation énergétique des bâtiments périscolaires et de l'école et les devis correspondant, pour un montant total HT de 28 383.11 € ;
- DIT que la commune adhère à l'ensemble des articles et conditions présents dans la convention ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la présente convention ci-annexée et tous les actes s'y rapportant ;

45 MODIFICATION DU CONTRAT DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire propose de modifier le contrat de location de la salle des fêtes afin de se conformer à la réglementation en matière d'encaissement des chèques de règlement. Considérant que ces derniers doivent être encaissés dans le mois qui suit leur émission, il est proposé de fixer les modalités de paiement comme suit :

- Acquitter lors de la signature du contrat de réservation la moitié du paiement (soit 250 € pour les Célysiens ou 600 € pour les extérieurs). Cette somme sera encaissée dès la signature du contrat et ne pourra être restituée au loueur, même en cas de désistement pour quelle que cause que ce soit, sauf cas de force majeure apprécié par l'autorité territoriale.
- Acquitter en mairie au plus tard le 1^{er} jour de la location, soit le vendredi entre 08h30 et 12h00, la seconde moitié du paiement.

Les chèques, encaissés désormais par la Régie, devront être libellés à l'ordre de « Régie de recettes facturations Cély ».

Les horaires de remise des clés sont fixés comme suit : le vendredi à 12h00 et restitution le lundi à 09h30.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE la modification du contrat de location de la salle polyvalente comme annexé à la présente et AUTORISE le Maire à signer au nom de la commune lesdits contrats de location.

46 REGIE DE RECETTES FACTURATIONS CELY : TARIF PARTICIPATION REPAS

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2331-2-6° relatif aux recettes non fiscales de la section de fonctionnement (produit des régies municipales) ;

Vu la régie municipale de recettes « Facturations Cély » créée par arrêté n°29/2021 en date du 25 mars 2021 pour l'encaissement de l'ensemble des recettes dont les produits de participations à divers repas et voyages ;

Considérant que les repas et voyages sont offerts aux Célysiens âgés de plus de 65 ans et proposés moyennant participation aux non Célysiens et/ou aux personnes âgées de moins de 65 ans ;

Considérant qu'il convient de fixer par délibération le tarif des participations aux repas pour les personnes non éligibles à la gratuité ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, FIXE à 40 € la participation au repas des personnes non Célysiennes et/ou âgées de moins de 65 ans.

47 DECISION MODIFICATIVE BUDGET COMMUNAL

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget primitif communal 2021,

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget communal de l'exercice 2021 :

INVESTISSEMENT DEPENSES

- Article 458101 (opération d'investissement sous mandat) : + 5063 €
- Article 204411 (subvention d'équipement) : + 3463 €

INVESTISSEMENT RECETTES

- Article 458201 (opération d'investissement sous mandat) : + 5063 €
- Article 10222 (FCTVA) : + 3463 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, AUTORISE la décision modificative suivante :

INVESTISSEMENT DEPENSES

- Article 458101 (opération d'investissement sous mandat) : + 5063 €
- Article 204411 (subvention d'équipement) : + 3463 €

INVESTISSEMENT RECETTES

- Article 458201 (opération d'investissement sous mandat) : + 5063 €
- Article 10222 (FCTVA) : + 3463 €

FONCTIONNEMENT DEPENSES

- Article 6411 (personnel titulaire) : + 15 000 €
- Article 6413 (personnel non titulaire) : + 10 000 €
- Article 615221 (entretien de bâtiments publics) : - 25 000 €

QUESTIONS DIVERSES

Programmes de travaux : Monsieur le Maire dresse la synthèse des programmes de travaux en cours et à venir :

- Valorisation paysagère des entrées de ville : le bureau d'étude a fait une première présentation.
- Aménagements sécuritaires route de St germain : étude en cours avec une estimation financière des travaux entre 130 000 et 150 000 €, un autofinancement d'environ 50 000 € après déduction des subventions.
- Aménagements de la traversée du village pour une réduction de la vitesse et un partage de la route (piétons, vélos) entre la route de Fontainebleau et la rue de la Charbonnière : demandes de subventions à réaliser en 2022 pour une programmation des travaux en 2023 estimés à environ 300 000 €.
- Rénovation énergétique des bâtiments communaux : audit en cours pour un phasage pluriannuel des travaux.

Ces projets devraient pouvoir être autofinancés par un phasage pluriannuel, à l'exception des travaux de rénovation énergétique des bâtiments communaux qui devront être financés par un emprunt.

Petits travaux en cours : Monsieur QUERNE rappelle les opérations en cours :

- Réfection du sol de la place du monument aux morts en décembre.
- Pose de 2 barrières dans les chemins communaux en 2022.
- Marquage routier au sol en 2022.
- Elagage des arbres de la place de la mairie et de l'église en 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-et-une heures cinquante minutes.



Le Maire
Francis GUERRIER

Le 2^{ème} Adjoint
Charles QUERNE

Martine QUERNE

Valérie FAGES

Arlette RUSCH

La 1^{ère} Adjointe
Violette DESCHAMPS

Guillaume PINHO

Cécile CRUZ

Jérôme LEBEGUE